Image not found or type unknown

copie d'examen manquante

Par **jujutra**, le **26/01/2025** à **22:41**

Bonjour à tous,

Je ne suis pas étudiante en droit, mais je me permets de poster ici pour demander conseil concernant un problème survenu avec une de mes copies d'examen.

Je suis en L2 biologie, et il y a deux jours, j'ai reçu un mail de l'administration m'informant qu'il manquait une partie de mon examen. Il s'agissait d'un examen en deux parties avec deux copies distinctes, qui a eu lieu il y a un mois et demi. Dans leur message, ils me demandent si j'ai accidentellement ou volontairement rendu une seule copie. Ils ajoutent qu'ils trouvent peu probable qu'ils aient égaré une copie, car ils s'en seraient rendu compte au moment de coupler les copies à la fin de l'épreuve.

Pour ma part, je suis sûre d'avoir rendu les deux copies. Un des enseignants a même vérifié que j'avais bien reporté mon numéro d'anonymat sur chacune d'elles, notamment sur la deuxième (celle qui manque). Étant bénéficiaire d'un tiers temps, je fais partie des derniers à rendre mes copies.

La copie manquante représente la moitié des points de l'examen, et je crains que cette situation ait un impact important sur ma note. J'ai répondu à leur mail en leur expliquant ma version des faits, mais je ne sais pas si cela suffira.

Avez-vous des conseils ou des démarches à me recommander ?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2025** à **13:59**

Bonjour et bienvenue
Il sera difficile de vous aider ici.
Prenez contact avec une association d'entraide entre étudiants.

Par **Zénas Nomikos**, le **29/01/2025** à **16:26**

Bonjour jujutra,

c'est un forum pour étudiants en droit mais aussi pour tous les autres étudiants qui ont des problème de copies et d'examens : https://www.juristudiant.com/

Par exemple le membre et administrateur Isidore Beautrelet est docteur en droit et enseignant et il connaît bien le monde universitaire en général ainsi que ses rouages.

Pensez aussi aux consultations gratuites d'avocat dans les palais de justice et autres lieux publics.

Il y aura peut-être matière à rechercher la responsabilité de l'administration devant le tribunal administratif.

Bon courage.

Zénas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés